



40, rue principale
27420 Villers-en-Vexin
tél. : 06 88 86 43 86
lethiais.alain@gmail.com

Projet Séjour Rando à COLLONGES la Rouge (Corrèze)

du 6 au 13 Mai 2023

VVF Club « Les Pierres Rouges » du 6 au 13 mai 2023

VEXIN rando vous propose un séjour rando à Collonges-la-Rouge (Corrèze) au village club VVF « Les Pierres Rouges » du 6 au 13 mai 2023 (8 jours/7 nuits).

Collonges-la-Rouge est situé à 22 km de Brive-la-Gaillarde.

Le bourg médiéval classé de Colonges-la-Rouge, appelé aussi la cité aux 25 tours, est un rubis dans un écrin de verdure.

Tout autour, autant de merveilles à découvrir dans ce riche territoire.

A 800 m du bourg, le VVF Club est installé sous l'ombrage d'une magnifique chânaie. Piscine intérieure chauffée. Hammam . Tennis. Terrain multisport. Salle TV.

- **Hébergement** : gîtes de 2 niveaux (2 et 3 pièces) à partager. Salle d'eau et WC à partager. Possibilité de chambre individuelle, en contingent limité, sous réserve de disponibilités.

- **Restauration** : Le séjour est prévu en Pension Complète

- **Randonnées/Visites** : Les rando en 1/2 journées et en journées seront encadrées et animées par Alain, animateur fédéral Ffrandonnée.

Niveau des randonnées : de 100 m à 400 m de dénivelé.

Quelques sites remarquables près de Collonges-la-Rouge, comme le gouffre de Padirac, La Roque-Gageac, Autoire, Beaulieu-sur-Dordogne, Brive-la-Gaillarde, Tulle, Les Pans de Travassac, pourront faire l'objet de visites.

- **Animations** : groupe musical ou spectacle en soirée.

Coût par personne, hors transport, hors visites, et hors dépenses personnelles, base 20 personnes : environ 550 €, comprenant l'hébergement en formule tout confort, l'apéritif de bienvenue, la pension

complète, vin de table inclus, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, l'animation dont un groupe musical ou un spectacle en soirée, lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni, et ménage fait en fin de séjour, un repas terroir, l'assurance MULTIRISQUES.

Le prix ne comprend pas : le transport aller/retour, la taxe de séjour à régler sur place, les cafés, l'entretien quotidien et lits refaits tous les jours, les éventuelles visites, les dépenses personnelles.

Attention : 20 places disponibles.

Inscription auprès d'Armelle avant le 30 octobre 2022.

Si moins de 10 personnes inscrites et payantes, le séjour n'aura pas lieu, le tarif groupe ne s'appliquant plus.

Si vous êtes intéressé(e), inscrivez-vous rapidement, même si vous avez déjà participé à un séjour ou WE rando.

Afin de ne léser personne, nous serons peut-être amenés à appliquer les règles de liste d'attente, à savoir :

Seront prioritaires :

1. Les licenciés ou adhérents du club n'ayant jamais été inscrits à un séjour.
1. les licenciés ou adhérents du club ayant participé 1 fois à un séjour..
3. Les licenciés ou adhérents du club ayant participé 2 fois à un séjour.
4. etc

Le bulletin d'inscription, obligatoire, sera dûment rempli et signé par le licencié ou l'adhérent et un acompte de 190 € sera versé à l'inscription par chèque à l'ordre de VEXIN rando.

Le coût du séjour pourra être réglé par étalement jusqu'au 1^{er} avril 2023, celui-ci devant être soldé un mois avant le départ.

Les participants s'engagent à respecter les règles de vies établies pour les séjours et WE (organisation, règlements, hébergements, ...) ainsi que les règles de convivialité.

En cas de désistement, merci de prévenir Armelle le plus tôt possible et fournir tous les justificatifs nécessaires pour la constitution d'un dossier annulation.

**Pour tout renseignement, contacter Armelle, Responsable Organisation Séjours et WE VEXIN Rando au 06 17 56 69 43 ou adresse mail : armelle.lefevre27@gmail.com
Adresse postale : Mme LEFEVRE Armelle, 40 rue Principale, 27420 VILLERS EN VEXIN**

NB : Nous avons déjà réservé 2 minibus 9 places pour ce séjour. Le coût du transport sera calculé au retour, fonction du nombre de participants et des dépenses engagées (locations de véhicules + km + carburant + péages + parking + nettoyage).

Armelle, responsable organisation séjours et WE VEXIN Rando

le : 05/09/2022



page : 2 / 2

